



Québec, le 21 août 2026

Madame Maryse Tremblay
Gestionnaire principale - Relations autochtones et communautaires - Invenergy
Énergie Éolienne PPAW 2 inc
mtremblay@invenergy.com

Objet : Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 – Questions complémentaires – DQ11

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **25 août** prochain à **10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 – Questions complémentaires – DQ11

1. Le tableau 3 de la page 6 du PR6 donne les superficies de l'emprise de chaque composante du projet ainsi que le total des aires temporaires et permanentes requises. Veuillez fournir un tableau similaire pour les 344,1 ha de déboisement en précisant la répartition des superficies déboisées en fonction des composantes du projet.
2. Veuillez fournir une répartition précise, par éolienne ou infrastructure (chemins, traverses de cours d'eau, etc.), des empiètements dans les milieux hydriques touchés par le projet, en précisant le nombre d'hectares total touchés par votre projet dans sa dernière configuration.
3. L'appel d'offres permet le recours à des systèmes de stockage d'énergie. Est-ce que cette technologie a été envisagée? Si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été retenue?
 - a. Si le projet se limitait à 47 éoliennes, mais avait recours à un système de stockage d'énergie, quelle pourrait être sa performance comparativement au projet avec 51 éoliennes?
 - b. Si la performance est comparable entre l'utilisation d'un système de stockage d'énergie et un parc à 47 éoliennes vs 51 éoliennes, comment se comparerait l'empreinte au sol de ces variantes du projet?
4. Vous avez affirmé que l'énergie contractuelle devait correspondre à la valeur P50 de la modélisation énergétique du parc éolien (DQ9.1, p. 2). La Commission n'a pas relevé d'exigence voulant que l'énergie contractuelle soit égale à cette valeur dans la documentation de l'appel d'offres. Sur quelle disposition précise de l'appel d'offres ou du contrat appuyez-vous cette affirmation? Veuillez fournir à l'appui de votre réponse complète les références pertinentes et le rapport d'expert.